## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2012

L

'an deux mille douze, le 22 mars à 19h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mars 2012

**Présents**: Dominique BAILLY, Maire, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Adjoints au Maire, Jeannine DEWEZ, Jean DEREGNAUCOURT, Joël BAERT, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Daniel GRUSZCZYNSKI, Corinne PLAISANT, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Frédéric SZYMCZAK, Grégory DOLIGEZ, Christophe BRAEM (arrivé à la question 6), Bénédicte GORISSE, Vincent GOASDOUE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Christophe MONDOU

Ont donné pouvoir : Guy DERACHE à Gérard DEPRET, Nadine SAVARY à Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT à Jeannine DEWEZ, Annie DUPUIS à Dominique BAILLY, Edith LORIO à Joël BAERT, Ingrid VERON à Michèle ABELOOS

Absents:

\_\_\_\_

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance M. Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

M. DOLIGEZ souligne qu'il y a une faute quant à l'année du compte-rendu et que la prise de parole de Mme SAVARY n'a pas été retranscrite.

Madame SAVARY est intervenu lors de ce conseil en signalant qu'en tant qu'élue, elle est consciente des difficultés pour établir le budget de la Commune. Elle rappelle aussi que les français sont touchés de plein fouet par le troisième plan d'austérité du gouvernement SARKOZY avec l'augmentation cette fois pour eux de la T.V.A. sociale et que cela va encore peser dans le porte monnaie des ménages. Elle explique que le budget de la Municipalité doit se gérer comme le porte-monnaie de la ménagère : une ménagère qui voudrait partir en vacances si elle n'a pas l'argent ou les moyens de le faire, ne le fait pas. Cela doit être identique pour une Municipalité parce que les gens subissent trop de choses actuellement, ils attendent un geste fort de la part de leurs élus. Et si la Commune ne peut réaliser tous les projets comme l'extension de l'école maternelle, par manque d'argent et du fait que les banques ne veulent plus prêter aux communes et que les dotations financières et ressources sont en baisse constante, cela doit passer par l'explication à nos concitoyens. En conséquence, elle demande de ne pas augmenter le taux de fiscalité.

Le Compte -rendu est approuvé à l'unanimité, en tenant compte de l'ajout cidessus.

\_\_\_\_\_

#### ORDRE DU JOUR

- 1/ Prix salon artistique 2012
- 2/ Avenant convention avec l'ARPAC
- 3/ Bail au 1 hôtel des finances 16 rue Warocquier Rempart Mme HONOREZ
- 4/ Bail au 3hôtel des finances 14 rue Warocquier Rempart Mme OBIN
- 5/ Prime au personnel Communal
- 6/ Autorisation de recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou temporaires
- 7/ Tableau des effectifs
- 8/ Motion de soutien aux victimes de l'amiante
- 9/ Z.D.E.
- 10/ Concession au cimetière
- 11/ Cimetière communal : acquisition des columbariums
- 12/ Extension école maternelle : demande de subvention
- 13/ Compte administratif 2011
- 14/ Compte de gestion 2011
- 15/ Budget primitif 2012 et fixation du taux des impôts locaux
- 16/ Subventions aux associations

- 1 -

# Prix au salon artistique 2012

Sur proposition de M. Joël BAERT, après avis de la commission des fêtes,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire les prix de la ville aux lauréats du 30<sup>ème</sup> salon artistique qui aura lieu à l'Hôtel de ville du 17 au 28 mai 2012, à savoir:

- 5 prix de 100 €,
- 6 prix de 80€,
- 4 prix de 40 €
- 1 prix du 30ème anniversaire de 100 €.

- 2 -

### Avenant convention avec l'ARPAC

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec l'ARPAC pour la production des concerts de carillons suite à la hausse de la T.V.A de 5,5 à 7%

# Bail au 1 hôtel des finances 16 rue Warocquier Rempart - Mme HONOREZ

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer un bail de location avec Madame Martine HONOREZ demeurant 16 rue Warocquier Rempart au dessus de l'hôtel des finances.

- 4 -

# Bail au 3 hôtel des finances 14 rue Warocquier Rempart - Mme OBIN

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer un bail de location avec Madame Anne-Marie OBIN demeurant 14 rue Warocquier Rempart au dessus de l'hôtel des finances.

- 5 -

## Prime au personnel communal

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de modifier la prime annuelle versée au personnel communal comme suit, suite à l'évolution du SMIC :

- La prime 2011 qui était de 1 300 € pour les agents titulaires est portée à 1 325 € pour l'année 2012
- La prime 2011 qui était de 1 370 € pour les non titulaires est portée à 1 400 € pour l'année 2012

- 6 -

# Autorisation de recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou temporaires

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou temporaires en cas d'urgence de recrutement du personnel.

Monsieur PECQUEUR souligne qu'il n'y a pas assez de personnel titulaire pour employer du personnel temporaire.

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'employer du personnel saisonnier notamment en période estivale pendant la grosse période du CLSH.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou temporaires.

- 7 -

## Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de  $2^{\grave{e}me}$  classe en poste d'adjoint technique principal de  $1^{\grave{e}re}$  classe.

- 8 -

## Motion de soutien aux victimes de l'amiante

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une motion de soutien aux victimes de l'amiante suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de douai en date du 27 octobre 2011 validant le barème d'indemnisation retenu par le Fonds d'indemnisation.

« Le 27 octobre 2011, la Cour d'Appel de Douai a rendu un arrêt validant le barème d'indemnisation retenu par le fonds d'Indemnisation des victimes de l'Amiante (FIVA), très défavorable à celles et ceux qui ont été empoisonnés par ce produit hautement toxique.

Ce jugement de la Cour d'Appel de Douai engendre des situations dramatiques pour les victimes de l'amiante et leurs familles. En effet, le FIVA exige désormais de cellesci le remboursement des indemnités de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers, d'euros pourtant perçues sur la base d'une décision de justice antérieure.

Ces hommes et ces femmes, atteints de maladies, vivaient jusqu'alors dans l'angoisse de l'aggravation de leur état de santé, de la mort. S'y ajoute désormais, la peur des poursuites judiciaires, de la saisie de leurs biens.

Les victimes de l'amiante se sentent profondément méprisées et humiliées par le FIVA, institution pourtant créée pour réparer le préjudice dû à leur exposition à l'amiante, pour défendre leurs droits et leur dignité.

Il est inacceptable que ces victimes, pour la plupart de condition modeste, soient poursuivies et condamnées par la justice, après avoir été empoisonnées dans le cadre de leur activité professionnelle.

Scandalisé par la situation dramatique vécue par près de 350 victimes de l'amiante et de leurs ayants-droits dans le seul département du nord, le conseil Municipal réuni ce jour :

- tient à affirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles dans le différend qui les oppose au FIVA
- exige du FIVA qu'il renonce immédiatement aux poursuites engagées contre les victimes de l'amiante et leurs ayants-droits
- demande à cette institution qu'elle indemnise équitablement les préjudices en assurant leur réparation intégrale

- rappelle au FIVA qu'il a vocation à mener des actions récursoires contre les employeurs fautifs, afin d'obtenir auprès d'eux le remboursement des indemnisations versées »

Monsieur PECQUEUR souligne qu'en soutien à la motion pour laquelle il votera, il tient à ajouter que les décisions de la Cour de Douai passent d'autant plus mal, que parallèlement, la juge parisienne qui instruisait depuis sept ans le dossier contre la société ETERNIT, le fabricant de produits amiantés, vient d'être dessaisie. Les deux magistrats qui lui succèdent doivent ingurgiter un dossier de 44 tomes! Alors qu'en Italie, un procureur a eu le courage d'instruire le procès de l'amiante et de condamner à seize ans de prison deux exdirigeants d'ETERNIT, l'Etat français, compromis avec ETERNIT dans la promotion de l'amiante, fait apparemment tout pour retarder le procès de ladite société tandis qu'on mégote quelques milliers d'euros à des salariés qui y ont laissé leur santé.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention du Groupe Orchies Autrement,

VOTE cette motion aux victimes de l'amiante.

- 9 -

Z.D.E.

Monsieur le Maire propose, de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre dernier afin de la mettre en concordance avec la circulaire du 25 octobre 2011

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Messieurs PECQUEUR, BRAEM, GOASDOUE, MONDOU, de Madame GORISSE et hormis le vote contre de Madame LECOINTRE,

MODIFIE la délibération du 22 septembre 2011 sur la création de la Z.D.E..

- 10 -

## Concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose de confirmer la délibération du 24 février 2005 selon laquelle les droits de concession trentenaire (100€), cinquantenaire (200 €) et cinquantenaire pour le columbarium (200 €) sont perçus en totalité au profit du CCAS. Il propose d'amender la délibération du 23 février 2012 sur les tarifs du columbarium en précisant que l'achat d'une case de columbarium à 650 €comprend le montant de la concession pour 50 ans(200 €) reversée au CCAS et le montant de l'achat du monument à 450 € perçu au profit de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE l'amendement de la délibération du 23 février 2012.

- 11 -

Cimetière communal : acquisition de columbariums

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AMENDE la délibération du 23 février 2012 sur l'achat des 6 columbariums du cimetière communal en raison d'une vente d'une case entre temps qui nécessite la modification du jeu d'écriture.

- 12 -

### Extension de l'école maternelle : Demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention pour l'extension de l'école maternelle au titre de la D.E.T.R. (Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux) 2012

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces relatives au dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour l'extension de l'école maternelle Roger Salengro.

- 13 -

Compte administratif 2011

M. DEPRET, Adjoint aux Finances, donne le détail du compte administratif 2011 par la présentation de tableaux de synthèse.

# Il commence son élocution par les recettes de fonctionnement :

Avec un peu plus de 339 600 €, les produits des services du domaine sont globalement en légère diminution par rapport à 2010. Cette diminution s'explique par la guasi disparition des redevances d'aides ménagères (- 30 000 €). Par contre, les redevances liées au CLSH, à la garderie, au restaurant scolaire, etc..., sont en hausse du fait de l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire (plus de 500 repas servis par jour) et du CLSH qui connaît un regain d'intérêt avec les nouvelles formules proposées. A noter également une augmentation de la ligne budgétaire relative aux redevances sportives car c'est sur cette imputation que sont enregistrées désormais les entrées de la patinoire (6 450 €).Le produit des impôts et taxes représente une somme totale de 5,027 millions d'euros dont un peu plus de 3 millions pour les contributions directes. Pour ce qui concerne la taxe additionnelle sur les droits de mutation, il est à noter une légère diminution de 10 000 € par rapport à 2010 qui montre que la crise immobilière est loin d'être terminée. Au chapitre « dotations subventions », on constate une diminution de 26 113 € de la dotation globale de fonctionnement, diminution qui n'est pas compensée par la très légère hausse de la dotation de solidarité rurale (+ 5 000 €) soit un solde négatif de 21 000 €. Pour le restes des recettes, pas de remarques particulières à l'exception des « produits exceptionnels » qui se montent à plus de 187 000 € qui comprennent principalement la vente du site de Bussang (70 000 €) et d'un terrain dans la ZAC (31 860 €) ainsi que des indemnités de sinistre (notamment suite aux dégâts et au vol aux ateliers municipaux. Les opérations d'ordre et la reprise de l'excédent de fonctionnement 2012 reportée sur 2011se montent à un peu plus de 529 800 €. Ce qui donne un total de recettes de 8 269 027,13 €.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, elles se montent globalement à **7 331 766,32 €** ainsi répartis :

- ♦ 2 164 200 € pour les charges à caractère général : ces dépenses sont en augmentation de plus de 350 000 € par rapport à l'exercice précédent. C'était un choix que la Municipalité avait eu lors du vote du budget 2011 d'augmenter sensiblement les crédits affectés à ce chapitre sur lequel, année après année, un cumul de factures de l'ordre de 250 à 300 000 € était reporté sur l'exercice suivant. Les dispositions prises à l'époque ont permis de régler la quasi-totalité des factures avant la clôture de l'exercice.
- ♦ 3 331 400 € pour les charges de personnel : ces dépenses de personnel ne représentent que 48% des dépenses réelles de fonctionnement.
- ♦ 1 189 500 € pour les autres charges de gestion courante qui comprennent notamment le contingent service incendie (322 000 €), les contributions aux organismes intercommunaux (233 800 €), la contribution à l'école Saint Michel (70 000 €), les subventions aux associations et club sportifs (381 000 €).
  - 204 298 € pour les charges financières
- ♦ 411 778 € pour les opérations d'ordre, dont 161 900 € de dotations aux amortissements.

Un excédent de fonctionnement est donc à constater d'un montant de 937 260,81 €.

Il faut tenir compte des travaux importants qui sont dès à présent engagés mais dont la réalisation concrète n'intervient qu'en ce début d'année 2012. Il s'agit notamment des travaux de voirie de la route de Tournai, de la création du parking et de la voirie du cimetière, de l'aménagement du rond-point SLOSSE, des travaux réalisés pour les jardins familiaux, de la rénovation de l'entrée du hall de la Mairie pour ne citer que les plus importants. Travaux qui étaient inscrits en dépenses au budget 2011 et dont les crédits font l'objet d'un report sur l'exercice 2012 pour un montant de 625 650 €. Par ailleurs, une recette d'investissement, prévue au budget 2011 au chapitre 024 n'a pas été encaissée avant la clôture de l'exercice pour un montant de 122 044 € et a donc fait l'objet également d'un report sur 2012.

Monsieur PECQUEUR explique qu'il avait voté l'an passé contre le budget 2011 et avait voté également contre l'augmentation des impôts car il pense que ce n'est pas à la population, aux classes populaires de payer pour une crise dont les seuls responsables sont les capitalistes, les banquiers et les grands groupes industriels. Si l'Etat, le gouvernement actuel se désengage et réduit sa part dans les collectivités locales, c'est pour aider uniquement les responsables de la crise, c'est-à-dire les banquiers et les grands patrons. Dans cette situation, essayer d'équilibrer un budget municipal, avec des subventions étatiques en forte baisse, revient au bout du compte à faire payer la crise à la population. C'est pour ces raisons qu'il avait voté contre le budget et les hausses d'impôts l'an dernier... et comme les comptes administratifs et de gestion ne sont en fait qu'une photographie du budget 2011, il vote donc aussi contre cette « photographie ».

Monsieur DEPRET souligne que le compte administratif est simplement là pour montrer que le budget a été exécuté de façon normale : il signifie que la gestion de la Municipalité est bonne.

Monsieur GOASDOUE prend la parole au nom du Groupe Orchies Autrement et dit que le compte administratif comme le budget sont des actes politiques. Il souligne que le groupe votera contre ce compte administratif.

En réponse à Monsieur GOASDOUE, Monsieur DEPRET répond que selon la comptabilité publique les frais dus à un ancien employé en litige avec la commune sont à payer sur ce compte (frais de contentieux) et non sur les frais de charges du personnel comme l'indique Monsieur GOASDOUE.

Monsieur DEREGNAUCOURT rappelle que le Maire d'une Commune détient son pouvoir et sa mission du conseil Municipal. En matière de finances, c'est le conseil Municipal qui donne au Maire les moyens d'arriver à ses fins. Donc les décisions budgétaires sont celles du conseil Municipal à travers le Budget primitif, le budget supplémentaire quand il y en a et les décisions modificatives. Tout cela est repris dans le compte administratif. Voter le compte administratif c'est être d'accord avec ce qui a été décidé par le Conseil Municipal. Voter contre le compte administratif veut dire que Monsieur le Maire n'a pas respecté les décisions du Conseil Municipal. Pour le compte de gestion, dire qu'il n'est pas bon c'est dire que Monsieur le Trésorier ne fait pas son travail.

Monsieur MONDOU estime qu'il y a beaucoup de report de dépenses d'investissement mais pas de reports de recettes.

En réponse, Monsieur DEPRET explique que ces reports de dépenses d'investissement sont dus au lancement des divers marchés dont les travaux ont débuté fin 2011, début 2012. Il souligne qu'avant de commencer les travaux, la Municipalité fait passer les concessionnaires.

Invité à procéder au vote,

Le conseil Municipal, en l'absence du Maire

APPROUVE le compte administratif 2011 et l'affectation de résultats, hormis l'abstention du groupe Orchies autrement et le vote défavorable de Monsieur PECQUEUR.

#### - 14 -

# Compte de gestion 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le résultat du compte de gestion 2011 établi par M. le Receveur municipal et qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif qui vient d'être approuvé.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal, hormis l'abstention du groupe Orchies Autrement et le vote défavorable de M. PECQUEUR.

#### 15

# Budget primitif 2012 et fixation du taux des impôts locaux

M. DEPRET, Adjoint aux finances, présente le projet de budget 2012 ainsi qu'un tableau récapitulatif résumant les grandes lignes budgétaires. Ce projet de budget reprend les propositions budgétaires pour l'exercice 2012 et incorpore les résultats du compte administratif 2011.

Concernant les <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>, elles comprennent principalement :

♦ <u>Les produits des services des domaines</u> qui comprennent principalement les recettes attendues au titre du centre de loisirs, du restaurant scolaire, de la garderie et des services périscolaires. La Municipalité ne perçoit plus de remboursement d'aide ménagère à l'article 70688, le service ayant été supprimé faute d'agrément du conseil Général, les dossiers

correspondants ayant été transférés à l'ADMR de Nomain ou à d'autres organismes agréés. Globalement les recettes sur ce chapitre 70 s'élèvent à 335 000 €

- ♦ <u>Les impôts et taxes</u>: concernant les contributions directes, la Municipalité a opté pour le maintien au même niveau qu'en 2011 des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, à savoir :
  - o 23,86 % pour la taxe d'habitation
  - o 27,00% pour le foncier bâti
  - o 56,90 % pour le foncier non bâti

Compte tenu des bases notifiées par les services des impôts, le produit attendu est estimé à :

- o 1 251 000 € pour la taxe d'habitation
- o 1846 000 € pour le foncier bâti
- o 47 000 € pour le foncier non bâti

Soit un total de 3 144 000 € inscrits au budget.

A cette somme, s'ajoute l'attribution de compensation reversée par la communauté de communes pour un montant de  $1\,561\,000\,$ €. Enfin sur ce chapitre 73 on retrouve les produits attendus au titre des droits de place, de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur les affiches et enseignes publicitaires et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Au sujet de cette dernière taxe, la Municipalité avait encaissé un peu plus de  $340\,000\,$ € en 2007, cette recette est tombée à  $171\,000\,$ € en  $2008\,$  et n'a atteint que  $167\,000\,$ € en  $2009\,$ , est remontée à  $233\,000\,$ € en  $2010\,$  pour retomber à  $223\,000\,$ € en  $2011\,$ . Pour  $2012\,$ , il est prévu une recette de  $220\,000\,$ €. Globalement les recettes attendues au chapitre  $73\,$  se montent à  $5\,117\,292\,$ €.

- Les dotations et participations: en 2011, la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement avait subi une diminution d'un peu plus de 26 000 € par rapport à 2010, à l'article 7411. Le chiffre annoncé par le gouvernement prévoit une nouvelle baisse de près de 7 000 € pour 2012 soit une somme de 1 183 000 €. La dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation sont quasiment identiques à ce qu'elles étaient en 2010 et 2011: 330 000 € pour la première et 136 000 € pour la seconde. Sur ce chapitre, figurent également, les participations de la CAF pour le centre de loisirs, de France AGRIMER pour le lait des écoles et des compensations de l'Etat pour certaines exonérations sur les taxes locales. Globalement, les recettes attendues au chapitre 74 sont estimées à 1 961 160 €.
- Les autres produits de gestion courantes, les atténuations de charges et les recettes correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel, aux revenus des immeubles et de valeurs mobilières de placement, à la redevance versée pour le passage de canalisation de gaz sur le domaine public et à des produits exceptionnels pour un montant de 155 960 €. Enfin en opération d'ordre, figure une somme de 4 000 € pour l'amortissement d'une subvention d'investissement.

En définitive, le montant total des recettes de fonctionnement du projet de budget 2012 se monte à  $7\,574\,602$  € auxquels il y a lieu d'ajouter la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 pour un montant de  $538\,836,85$  €, ce qui donne un montant total de recettes de fonctionnement de  $8\,113\,438,85$  €.

Concernant les <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>, ces dernières peuvent être classées en sept catégories :

- ♦ <u>Les charges à caractère général</u>: la Municipalité a établi ses propositions en tenant compte des dépenses effectivement réalisées lors des exercices précédents et des augmentations connues ou annoncées, notamment en matière d'énergie, de carburants, de matières premières et autres. Les principales dépenses concernent :
  - o L'énergie et l'électricité pour 173 500 €

- Les fournitures de petit équipement pour 85 000 € (de nombreux travaux sont réalisés par le personnel communal et nécessitent donc l'acquisition de petits matériels)
  - o Les contrats de prestations de services pour 353 000 €
  - o Les locations immobilières pour 130 600 € et mobilières pour 123 700 €
  - o Les frais de maintenance pour 276 650 €
  - o Les fêtes et cérémonies pour 224 910 €
  - o Les transports collectifs pour 54 200 €

En bref, toutes ces dépenses dites de charges à caractère général sont estimées à 2 291 370 €.

- ♦ Les sommes inscrites au titre <u>des charges de personnel</u> se montent à  $3414840 \in \mathbb{R}$ . Elles tiennent compte naturellement du « glissement vieillesse technicité », des avancements de grades et des promotions internes intervenues ces derniers mois. Elles sont en augmentation de 2,5% par rapport au montant dépensé en 2011 et représente 47% du total des dépenses réelles de fonctionnement
  - ♦ Les autres charges de gestion courante comprennent :
    - o Les indemnités et frais de formation des élus
    - o Le versement du contingent du service incendie
    - o Les contributions aux organismes de regroupements de communes
- Les subventions à l'école des consommateurs, aux associations, aux clubs sportifs et à l'école Saint Michel.

Globalement ces dépenses du chapitre 65 sont estimées à 1 169 850 €.

Viennent ensuite:

- Le remboursement des intérêts des emprunts et autres charges financières pour un montant de 200 000 €
  - Les ICNE pour un montant de 15 000 €
  - Les charges exceptionnelles pour un montant de 10 050 €
  - Les dotations aux amortissements pour 155 000 €

Globalement le montant des dépenses de fonctionnement se chiffre à 7 325 410 € dont 7 170 410 € de dépenses réelles et 155 000 € d'amortissements.

Le montant des recettes prévues étant de 8 113 438,85 €, il se dégage un excédent de 788 028,85 € qu'il est proposé de virer à la section d'investissement pour financer une partie des équipement dont la réalisation est prévue en 2012.

Concernant les <u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>, le montant total de celles-ci (hors emprunts) se chiffre donc à 1 976 149,44 €. Au niveau des subventions, il est prévu 96 322 € dont 50 400 € pour les jardins familiaux, 5 600 € du FISAC, 23 222 € pour les travaux de la rue Jules Rieu, 1 100 € pour le CLSH et 16 000 € de NOREADE pour les travaux de la rue de Fleurus. Au niveau des dotations, la TLE s'élève à 144 822,41 €, 92 000 € en ce qui concerne le FCTVA qui se calcule sur l'année N+1, à l'article 1068 la dotation s'élève à 398 423,96 € (excédent de fonctionnement qui a été capitalisé à la suite du vote du compte administratif). Au niveau des cessions, le montant se monte à 61 326 € dont 10 050 e pour l'OGEC, 47 956 € pour l'avenue du Maréchal Leclerc et 3320 € pour les cessions de la rue Louis Aragon.

Concernant les <u>dépenses d'équipement</u>, pour l'école maternelle il est prévu d'inscrire 600 000 € pour les travaux d'extension de l'école : le chantier démarrera le dernier trimestre, après le mois de septembre. Au global, pour l'école maternelle, l'investissement est prévu à hauteur de 761 000 € et 41 900 € pour les autres écoles. Pour le restaurant scolaire, l'investissement se monte à 413 538,20 € dont 400 000 € pour l'extension de ce dernier. Ces dépenses d'équipement se montent donc à un montant de 2 713 449,44 €.

Concernant les <u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>, on retrouve les 2713 449,44  $\in$  de dépenses d'équipement, le remboursement du capital est moins élevé que l'an passé et est estimé à 565 000  $\in$ . Globalement le montant total des dépenses d'investissement se monte à 3 296 149,44  $\in$ .

Compte tenu des deux grosses opérations que sont l'extension de l'école maternelle et la création d'une cuisine au restaurant scolaire, il est prévu d'emprunter au maximum 1 320 000€.

Monsieur le Maire souligne, au vu de la présentation du budget, que malgré la crise, la commune continue d'investir tout en laissant les taux d'imposition stables par rapport à 2011.

Monsieur GOASDOUE souligne que la commission des finances est favorable à la présentation de ce budget ainsi que le groupe Orchies Autrement qui est satisfait de la clarté de la présentation des comptes.

Monsieur PECQUEUR ne revient pas sur l'intervention qu'il a pu faire lors du dernier Conseil sur le Débat d'Orientations Budgétaires et souligne que les réalisations et les projets votés vont dans le bon sens mais estime que la commune se veut d'être dans « les bons élèves du Sous-Préfet ». Il se demande à quel taux la Commune va obtenir son emprunt auprès des banques. C'est pourquoi, il va s'abstenir lors du vote. Il tient à dire qu'il soutient les projets de la Commune en matière de logements sociaux, les projets qui concernent l'école maternelle ou la cantine. Mais il estime que la commune se félicite d'être dans les recommandations du sous-Préfet, d'équilibrer un budget avec des subventions étatiques en baisse. Il souligne que la Commune n'est pas certaine d'obtenir le prêt de 1,32 millions pour les travaux de l'école, quant au taux d'intérêts, si ce prêt est accordé, c'est l'inconnu. Il souligne que la non augmentation des taux d'imposition cette année ne veut pas dire que la commune soit obligée de les augmenter l'an prochain. Pour toutes ces raisons, Monsieur PECQUEUR préfère s'abstenir sur le budget ainsi que sur les taux d'imposition.

Monsieur le Maire lui demande s'il était présent lors de la cérémonie des vœux puisque la Commune est dans le combat contre la politique gouvernementale notamment parce que la Commune a été la première a porté plainte contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Le Maire explique à Monsieur PECQUEUR et à l'assemblée que si la commune ne vote pas un budget équilibré cela met en péril les citoyens et le budget nous serait imposé par le préfet ce qui aurait pour conséquence la perte de toute maîtrise politique par la Commune.

Monsieur DOLIGEZ remercie Monsieur DEPRET pour la présentation du budget et trouve que les investissements faits pour l'extension de l'école ou les travaux du restaurant scolaire vont dans le bon sens et n'a aucun souci avec le budget présenté, à voir maintenant si la Commune pourra obtenir le montant du prêt demandé.

Le débat étant arrivé à son terme, M. le Maire invite l'assemblée à voter les taux d'impôts locaux 2012 ainsi que le budget primitif 2012

### ◆ Taux d'impôts locaux 2012 :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux ci-après suivants: taxe d'habitation: 23,86%, taxe foncière bâti: 27,00%, Taxe foncière non bâti: 56,90%

Abstention de M. PECQUEUR.

### Budget primitif 2011:

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2012 hormis l'abstention de M. PECQUEUR.

#### - 16 -

# Subventions aux associations

M. DEPRET, Adjoint aux Finances, donne lecture des propositions faites pour l'attribution des subventions 2012. Ces subventions sont accordées pour aider au fonctionnement des clubs et des associations pour l'ensemble de leurs activités de l'année. Il rappelle qu'il s'agit pour le Conseil Municipal d'individualiser chacune des subventions, qui ne seront effectivement versées que si les documents à fournir ont bien été présentés. Si en cours d'année, des manifestations spéciales étaient organisées ou si des problèmes particuliers se présentaient, le conseil Municipal serait appelé à examiner la situation, et , éventuellement à compléter le montant de la participation communale. La proposition qui est faite et qui a été approuvée par les commissions vie sportive et vie associative réunies conjointement le 15 mars dernier, est de reconduire, à quelques exceptions près, les mêmes subventions qu'en 2011.

En ce qui concerne les clubs sportifs, les seules modifications concernent :

- Le badminton, pour lequel il est proposé de porter le montant de la subvention à 2 800
   € pour tenir compte de sa participation à de nombreuses épreuves départementales et régionales et au championnat de France Jeunes.
- ♦ L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € au cyclo-club pour la course Orchies -Tournai du 21 avril prochain.
- La société de gymnastique « la Concorde » pour laquelle il est proposé une subvention de 5 000 €.
- ♦ Orchies marche et les Sains Pas d'Orchies : lors de la dernière assemblée générale du club un nouveau bureau a été mis en place suite à un litige opposant certains membres du club quant à la souscription de licences auprès de la fédération et à l'assurance des membres de l'association. Un certain nombre de marcheurs, dont l'ancien président, préférait rester dans la situation antérieure, à savoir que le club acceptait les licenciés et les non licenciés, ces derniers étant couverts par une assurance collective souscrite par le club. La situation étant dans l'impasse pour le moment, il est proposé, à titre exceptionnel et provisoire, de partager entre les deux clubs la subvention sollicitée, soit 300 € chacune. Madame SAVARY, adjointe

aux sports a été chargée par le Bureau Municipal de jouer le médiateur entre les deux associations pour revenir à une situation normale à savoir, un seul club de marche à Orchies.

- Le volley-ball pour lequel il est proposé de porter le montant de la subvention à 3 000
   €.
- ◆ Le club de billard « le 8 Orchésien » voit sa subvention passée à 2 000 €, cette
  participation englobant la subvention exceptionnelle précédemment attribuée pour
  l'organisation d'un open, ce dernier étant maintenant officiellement repris au calendrier
  fédéral.
- Le javelot tir sur cible avait bénéficié d'une subvention de démarrage de 150 €. Le club étant maintenant bien lancé, il est proposé de répondre à sa demande d'une subvention de 350
   €
- ♦ Le club de rugby avait lui aussi bénéficié d'une subvention de démarrage de 150 €. La demande pour 2012 (6 000 €) a paru très exagérée. C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Pour les associations Orchésiennes autre que sportives, les subventions accordées en 2011 sont reconduites pour 2012. Seule la subvention de la Maison des Jeunes et de la Culture est ramenée à 40 000  $\ \in\$  du fait de la prise en charge des frais occasionnées par la fête des Chicoriades directement sur le budget communal. Il est également proposé d'attribuer une subvention de 2 000  $\ \in\$  à l'association AYITIMOUN YO France pour aider au fonctionnement d'un orphelinat et d'une école pour les enfants des rues à Haïti, dont le coût total annuel représente une somme de près de 50 000  $\ \in\$ . Enfin, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500  $\ \in\$  à AUTISME NORD au titre de la participation de la Ville d'Orchies à la création d'une ferme pédagogiques au foyer pour autistes d'Orchies, qui sera réalisée avec le concours des étudiants de l'Ecole Supérieure des Jeunes Dirigeants du Bâtiment Nord Pas De Calais.

Pour les associations extérieures, il est proposé le renouvellement des subventions 2011. Il tient à préciser que pour la chambre des métiers, la subvention versée dépend du nombre d'apprentis habitant Orchies (ils sont 14 en 2012) et du coût d'une semaine de formation  $(94,15\ \mbox{\in})$ , soit  $94,15\ \times\ 14=1\ 318,10\ \mbox{\in}$ . Pour conclure quatre subventions sont supérieures ou égales à 23 000  $\mbox{\in}$  (celles du BCO, de la MJC, de l'Harmonie Municipale et du Stade Orchésien) et nécessitent donc la signature d'une convention.

Il y a donc lieu d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions ou du moins le renouvellement de celles intervenues pour les exercices précédents.

Dans un souci de transparence, et afin de sécuriser le dispositif, M. le Maire propose que les membres du Conseil Municipal, présidents d'associations subventionnées, ne prennent pas part au vote des subventions qu'ils président.

Monsieur GOASDOUE intervient en expliquant que le Maire de Douai fait la chasse aux cagnottes pour les associations qui demandent des subventions alors qu'elles n'en ont pas besoin. Il fait le vœu que pour l'avenir que la commune d'Orchies vérifie les comptes des diverses associations demandant des subventions. Concernant l'association Orchies Marche, le groupe Orchies Autrement n'est pas d'accord avec la solution proposée dans la mesure où l'association « Les Sains Pas d'Orchies » est une nouvelle association, il estime que cette dernière devrait bénéficier d'une subvention de démarrage de 150 € et non de 300 €.

Pour répondre à Monsieur GOASDOUE sur la question des associations de marche, Monsieur le Maire explique que la subvention divisée par deux est en accord avec les deux bureaux des associations. C'est une décision transitoire et s'il n'y a pas de consensus pour 2013, la Municipalité prendra ses responsabilités: pour le budget 2013, une seule association de marche sera subventionnée par la Municipalité.

Le Conseil Municipal,

# APPROUVE le paiement des subventions 2012 comme suit :

CLUBS SPORTIFS	SUBVENTIONS 2012
Association Amicale Laïque d'Orchies (tennis de table)	5 000,00 €
Association A Tout Ping (supporters)	250,00 €
Association "Cercle Asahi Akido"	Í
Association "Club Badminton"	2 800,00 €
Basket Club Orchésien (B.C.O.)	120 000,00 €
LES BUGS 'supporter du BCO	150,00 €
Club Nautique d'Orchies (C.N.O.)	2 800,00 €
PLONGEE	480,00 €
Cyclo Club d'Orchies	2 800,00 €
(dont 1 000 € section UFOLEP - course)	Í
Exceptionnelle 2010 30ème anniversaire	
exceptionnelle 2012 (course Orchies Tournai du 21 avril)	2 500,00 €
Gymnastique Volontaire Féminine d'Orchies	1 800,00 €
JUDO JUJIITSU CLUB ORCHIES	3 900,00 €
Société de gymnastique "La Concorde"	5 000,00 €
Orchies Marche	300,00 €
Les Sains Pas d'Orchies	300,00 €
Société Pétanque Orchésienne	400,00 €
Association "Seiken Karaté Do Club"	600,00 €
Association Sportive collège du Pévèle	1 000,00 €
Ferry Orchies USEP sports	150,00 €
Association Stade Orchésien Foot	23 000,00 €
Association Tennis Club Orchies	4 000,00 €
Société Colombophile 'Le Vengeur"	700,00 €
Association "Volley Ball Orchésien"	3 000,00 €
Moto Crazzy Club d'Orchies	350,00 €
Association La Transfrontalière pour la Transfontière	2 000,00 €
Exceptionnelle séjour Varna	
Le 8 Orchésien (billard)	2 000,00 €
exceptionnelle organisation d'un open	
Javelot tir sur cible	350,00 €
Club de rugby	2 000,00 €
ASSOCIATIONS ORCHESIENNES	
NO LIMIT SECURITY (ex ACBO)	1 000,00 €
Amicale du personnel communal	515,00 €
Association des Combattants, Prisonniers de	
Guerre (ACPG - CATM)	230,00 €
U.N.C A.F.N.	230,00 €
Comité de Noël	1 100,00 €

Association Corbineau	570,00€
exceptionnelle (achat nouveaux supports exposition)	400,00 €
Association Générale des Familles d'Orchies	650,00 €
Association des Parents d'élèves	030,000
Maternelle R. Salengro	
APE Jules Ferry	150,00 €
Aubade Ensemble Vocal	200,00 €
Bal du 13 juillet (stade Orchésien)	700,00 €
Club du 3ème Age Orchies (club des aînés rue Poutrain)	500,00 €
aide transports	900,00 €
Association Amicale Laïque d'Orchies	550,00 €
classes vertes	10 000,00 €
Amicale des donneurs de sang	255,00 €
Association "L'Eternel Printemps"	270,00 €
Harmonie Municipale	85 000,00 €
Le Jardin du Cheminot	240,00 €
Jardins Familiaux d'Orchies	750,00 €
Vie Libre	200,00 €
F.N.A.T.H. Flines et environs (mutilés du travail)	210,00 €
Club l'Oiseau Lyre	1 500,00 €
exceptionnelle 2011	
Amicale Sapeurs Pompiers	400,00 €
AGIR ET SAUVER	155,00 €
Société nouvelle des Pourchots d'Orchies	580,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture	40 000,00 €
Chicoriades	
MJC et PACBO	
A.D.M.R. Nomain et Environs	800,00 €
UCAO	2 000,00 €
Vivre jusqu'au bout	650,00 €
APE collège du Pévèle	
Fondation de Pévèle	550,00 €
Secours Populaire Français	250,00 €
exceptionnelle 2011 (incendie Roubaix)	
exceptionnelle 2011 (mission de solidarité Japon)	
Secours Catholique	250,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
Maison de la Chicorée	14 000,00 €
AVVC Association Résidence du Carnoy	155,00 €
Les Pompoms Girls des Alysées	155,00 €
PEVELE NATURE	155,00 €
Association d'aquariophilie d'Orchies	250,00 €
Comité de foires et braderies d'Orchies	1 500,00 €
Association le Bout du Monde	155,00 €
Avec et pour le Mali	1 700,00 €
Exceptionnelle "semaine de la Solidarité"	
poker club Orchies	0,00 €
"ENSEMBLE"	200,00 €
ESJDB (pour AUTISME NORD°	500,00 €
Nord Artistes	200,00 €
"POINFOR" Sénégal à l'horizon	
Les Brunes and Co	
AYITIMOUN YO France	2 000,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Chambre des Métiers du Nord	1 318,10 €
•	,

Institut Recherche Cancer	155,00 €
FLASEN	110,00 €
Institut Pasteur	100,00 €
Fédération DDEN Douaisis	110,00 €
Société Horticole "Jardins Familiaux" (fédération Douaisis)	95,00 €
Association des Paralysés de France	100,00 €
Croix Rouge Française	100,00 €
Ligue Nationale Française contre le cancer	155,00 €
La Maison des Parents	155,00 €
Fondation de France (Haïti)	
Fondation de France (sinistrés ouest de la France)	
Association des Maires du Nord (solidarité avesnois)	
TOTAL GENERAL	363 003,10 €

# La séance est levée à 21h 50

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Gérard DEPRET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Jeannine DEWEZ	
Jean DEREGNAUCOURT	
Joël BAERT	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Daniel GRUSZCZYNSKI	
Corinne PLAISANT	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Frédéric SZIMCZAK	
	l

Grégory DOLIGEZ	
Christophe BRAEM	
Bénédicte GORISSE	
Vincent GOASDOUE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Christophe MONDOU	
Guy DERACHE (pouvoir à Gérard DEPRET)	
Nadine SAVARY (pouvoir à Didier BAERT)	
Isabelle DEREGNAUCOURT (pouvoir à Jeannine DEWEZ)	
Annie DUPUIS (pouvoir à Dominique BAILLY)	
Edith LORIO (pouvoir à Joël BAERT)	
Ingrid VERON (pouvoir à Michèle ABELOOS)	